



15 Pacte pour une logistique métropolitaine

1. Présentation de l'action

La logistique urbaine et le transport de marchandises sont des fonctions essentielles de la société et de l'économie métropolitaine. Activité fortement contrainte en zone urbaine dense, la logistique est à la fois un service essentiel aux habitants et un tissu économique important. Mais elle fait face aujourd'hui à deux défis majeurs : une transformation profonde induite par le numérique et les nouvelles pratiques de consommation d'une part ; un impératif de transformation durable et de limitation des nuisances (bruit, pollution, congestion, etc.).

La Métropole du Grand Paris est une échelle pertinente pour répondre à ces défis. En 2018, elle a ainsi adopté un Pacte pour une logistique métropolitaine. Ce document référent fixe douze actions thématiques articulées autour de quatre axes principaux :

1. l'optimisation des flux ;
2. la transition vers des véhicules propres et silencieux ;
3. l'intégration des fonctions logistiques dans les projets d'aménagement ;
4. la responsabilisation du consommateur.

L'adhésion au Pacte est libre et s'effectue par écrit auprès du Président de la Métropole.

2. Exemple d'action

Le Pacte repose sur une démarche volontaire qui laisse une place importante à l'innovation et à l'expérimentation à travers des actions très opérationnelles. À l'automne 2019, un projet d'harmonisation des règles de circulation et d'arrêt a ainsi été mis en œuvre sur les communes de Drancy et du Pré-Saint-Gervais. Sur ces deux communes, tous les véhicules dédiés au transport de marchandises dépassant les 12 mètres de longueur sont interdits de circulation du lundi au samedi, de 7 heures à 20 heures. De plus, l'ensemble des véhicules de livraison doit être équipé d'un disque qui permet de limiter à 30 minutes leur arrêt sur les aires de livraison. La rotation et la disponibilité des véhicules sont ainsi améliorées sur l'ensemble de la zone.

3. En chiffres

82 acteurs de la logistique, publics et privés, ont signé ce Pacte dont 19 communes, cinq établissements publics territoriaux, sept services de l'Etat, chambres consulaires et agences d'urbanisme, et 51 autres partenaires parmi lesquels des associations, entreprises, établissements publics industriels et commerciaux, établissements publics administratifs, fédérations professionnelles ou encore syndicats mixtes (chiffre actualisé au 15 octobre 2020).

+ Plus d'information sur www.metropolegrandparis.fr



Contacts

Hortense MOURIER

Cheffe du service Développement économique durable
hortense.mourier@metropolegrandparis.fr

Martine VAZQUEZ

Chargée de mission Logistique urbaine durable
martine.vazquez@metropolegrandparis.fr